

REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFFS en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels de janvier à août puis tarif de passage à partir du 1er septembre

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance nuitée		
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août
Catégorie 1	97,00	0,80	1,40	1,75
Catégorie 2	81,00	0,65	1,15	1,50
Catégorie 3	39,00	0,55	0,90	1,15

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclarés * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
--	--

REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFS en euros TTC)**REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe****2/ Redevances domaniales annexes****Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

Niveau d'équipement portuaire	Redevance annuelle	Redevance nuitée		
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août
Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	87,00 €	0,35 €	0,85 €	1,20 €
Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	63,00 €	0,30 €	0,65 €	0,85 €
Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	43,00 €	0,15 €	0,35 €	0,65 €
Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	38,00 €	0,10 €	0,20 €	0,40 €
Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat)+ Betey + Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevieille + Taussat Vieux Port digue Est) + Lanton Cassy ABCD et accueil

Catégorie C : La Teste (Est) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Ponton Public

Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts**Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

	SAISON 1er mars au 31 octobre	NUITEE JUIN/JUILLET / AOUT	NUITEE HORS JUIN/ JUILLET / AOUT
1ères lignes	45,00	0,85	0,60
2ème ligne et suivantes	75,00	1,70	1,20

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	400 €
6 / Occupation journalière navire sans autorisation	100 €